

La création d'un club satellite Rotary

Lignes directrices du district 7010

Introduction

Suite aux changements approuvés par le Conseil de législation en 2017, un club Rotary peut désormais créer un club satellite. Aucune limite ne s'applique quant au nombre et type de clubs satellites que souhaitent créer un club parrain.

Un club satellite est une filiale de son club parrain. Le lieu et l'heure des réunions statutaires du club satellite sont différents de ceux du club parrain. Or, les membres du club satellite sont aussi membres du club parrain et doivent observer les mêmes règlements. Les cotisations exigées sont les mêmes pour les deux clubs. Par contre, le club satellite peut négocier avec le club parrain un tarif hebdomadaire ou se servir d'une formule différente pour calculer les droits d'adhésion (hebdomadaires ou annuels), et ce, en autant que le club parrain soit en accord et que le flux de trésorerie soit positif.

Un club satellite se doit d'avoir assez de membres pour que les réunions et les activités se déroulent de manière indépendante du club parrain. On recommande fortement de compter au moins huit membres au moment de la création du club satellite, comme stipulé dans les exigences du Rotary International (RI). Le club satellite peut élire un président pour diriger les réunions et se doter d'un conseil d'administration (CA) pour diriger le club. **Néanmoins, les tâches en lien avec l'administration, l'effectif et les finances du club satellite sont la responsabilité du club parrain.**

La création d'un club satellite

Un club satellite peut être créé dans le but de :

- créer un nouveau club Rotary,
- répondre aux besoins des petites collectivités en région éloignée ou isolée
- permettre à un club d'une métropole de proposer plusieurs lieux et heures de rencontre,
- permettre à un petit club en difficulté de tisser des liens avec un club Rotary dynamique pour profiter du mentorat, du support et de l'aide que ce dernier peut offrir, et
- répondre aux besoins de différents groupes démographiques, comme les jeunes adultes, qui ne trouvent pas leur place au sein d'un club Rotary.

La création d'un club satellite diffère un peu de celle d'un club Rotary.

- **Avant d'entreprendre** la création d'un club satellite, **tous les clubs Rotary de la région doivent en être informés**, car la création de ce club satellite pourrait entraîner des répercussions sérieuses sur ces clubs Rotary. Tous les clubs Rotary de la région doivent approuver cette initiative.
- **Aucun nombre maximal de membres est imposé** pour la création d'un club satellite. Toutefois, on recommande fortement que le club soit composé d'au moins huit membres au moment de l'inauguration pour répondre aux exigences stipulées à l'article 10, paragraphe 6(b) des statuts d'un club Rotary.

- Les membres du club satellite se rencontrent sur une base hebdomadaire ou quand bon il leur semble.
- **Les privilèges et obligations des membres sont les mêmes**, peu importe le club qu'ils fréquentent.
- **Le club satellite n'obtient pas une charte**; or, le club parrain doit procéder à l'inauguration du club satellite pour célébrer et reconnaître la relation unique qui existe entre les deux clubs et leurs membres.
- **Le club parrain et satellite sont liés en permanence, car les membres du club satellite sont en fait des membres du club parrain.** Ce lien est rompu si le club satellite décide de devenir un club Rotary.
- Le club satellite ne fait pas directement les affaires avec le RI, le district 7010 ou le gouverneur de district. **Le club parrain doit s'occuper des affaires officielles pour les deux clubs.**
- Le club satellite et ses dirigeants n'ont pas accès à Rotary Club Central. Seuls les membres exécutifs du club parrain peuvent ajouter, modifier ou supprimer des renseignements. **Chaque membre du club satellite a cependant accès à « Mon Rotary ».**
- **Le club satellite doit se conformer aux statuts, au règlement intérieur et aux règles du club parrain**, à moins que les deux clubs s'entendent sur l'établissement d'un règlement intérieur et de règles pour le club satellite uniquement.
- Les droits d'adhésion doivent être établis à l'aide du club parrain et ce dernier doit les approuver.
- Le club satellite peut se doter d'un CA. Le cas échéant, le CA doit être composé d'un président, d'un président sortant, d'un président élu, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'autres administrateurs selon les besoins du club. Or, les membres du club satellite doivent élire annuellement les membres du CA, lequel est chargé de la gestion et des activités courantes du club, **OU**, le club peut élire des responsables de commissions, lesquels s'occuperont des activités du club. Les fonds collectés doivent être donnés au trésorier du club parrain, qui à son tour les déposera dans le compte du club satellite. Peu importe le choix du club satellite, les deux clubs doivent prendre une décision qui satisfait aux deux.
- **Le club satellite doit fournir un rapport annuel au club parrain.** Le rapport doit rendre compte de l'effectif, des activités et des programmes du club. **Le club satellite doit aussi fournir un état financier et des comptes audités qui seront inclus dans les rapports du club parrain, lesquels seront présentés à l'Assemblée générale annuelle.** Le club satellite doit fournir tout autre rapport au club parrain au besoin.
- **Les deux clubs doivent travailler de pair et entretenir une bonne relation. Si les deux clubs ont chacun un CA, les réunions des CA devraient se faire en même temps. Le cas contraire, le président ou un membre du club satellite devrait être membre du CA du club parrain.** Cette relation est essentielle à l'avenir et au bien-être des clubs, surtout du club satellite, car le CA du club parrain est responsable de trancher en cas de discorde.

Les étapes à suivre pour la création d'un club satellite

- **Avant d'entreprendre la création d'un club satellite, tous les clubs Rotary de la région doivent en être informés**, car la création de ce club satellite pourrait entraîner des répercussions sérieuses sur ces clubs Rotary.
- Le CA du club parrain doit faire enquête sur les avantages de créer un club satellite. Le président du club parrain doit aborder le sujet à une réunion statutaire. **Le club parrain doit procéder à un plébiscite conformément aux règles du club.**
- **Le club parrain doit déterminer les raisons pour lesquelles il veut créer un club satellite et choisir les personnes qui s'en occuperont. Ces dernières décideront de la façon de s'y prendre.** Ainsi, le club parrain pourra adapter ses techniques de ciblage, de

marketing et d'approche pour le recrutement de nouveaux membres. Ces techniques varieront selon que le club parrain souhaite créer un club satellite dans une ville où les anciens Rotactiens et les personnes dans la trentaine sont la cible ou dans un village voisin. **Il est donc important d'établir un plan de marketing à l'image du groupe cible.**

- Un leader doit être choisi et une commission formée pour entreprendre l'initiative de la création d'un club satellite.
- La commission doit s'informer sur le lieu, la journée et l'heure des réunions statutaires, la démographie, les besoins de la collectivité, etc.
- **Le lieu, la journée et l'heure des réunions statutaires du club satellite doivent différer de ceux du club parrain.**
- **Le club parrain doit faire la demande de création d'un club satellite auprès du gouverneur de district (GD) et obtenir l'approbation par écrit du GD avant de rendre l'initiative publique.** Ci-joint les formulaires de *Demande de création d'un club satellite Rotary*.
- À la suite de l'approbation du GD, la commission doit recruter des membres par l'entremise du club parrain, d'autres clubs locaux, de leaders des collectivités environnantes, de groupes communautaires, de journaux, etc. Une liste de tous les membres éventuels et leurs renseignements (numéro de téléphone, classification, démographie, etc.) doit être dressée.
- La commission doit prévoir une rencontre informative pour les membres éventuels. La date, l'heure et le déroulement de la rencontre doit convenir aux membres éventuels, non aux membres de la commission.
- **La commission devrait se baser sur le protocole standard pour le déroulement intéressant d'une réunion.** La seule différence : les membres sont invités à se joindre à un club satellite au lieu d'un club Rotary. Bon nombre de formulaires, lettres et autres documents sont disponibles à cette fin en communiquant avec la dirigeante Effectif du district Lynne Chant à lynnechant@eastlink.ca.
- Nombreux sont les avantages de se joindre à un club satellite au lieu d'un club Rotary ou de créer un nouveau club Rotary. La commission doit faire comprendre cette différence aux membres éventuels. Ci-dessous des exemples d'avantages.
 - ❖ Le club n'a nul besoin d'attendre pour une charte; les membres passent aussitôt à l'action.
 - ❖ Les rapports sur l'administration, les finances et l'effectif du club satellite à faire parvenir au RI sont la responsabilité du club parrain.
 - ❖ Le club a carte blanche quant à ses priorités et ses traditions.
 - ❖ Certaines exigences de base doivent être respectées, mais le format et l'heure des réunions, les procédures, etc., sont établis par le club satellite, conjointement avec le club parrain.
- **À la rencontre informative, la commission doit inviter les membres éventuels à remplir le formulaire de nomination (cartes blanches) s'ils souhaitent se joindre au club. Les règles de nomination d'un nouveau membre d'un club Rotary s'appliquent aussi au club satellite.** Le CA du club parrain **doit approuver les nominations** et les membres des deux clubs ont le droit de passer en revue les nominations et faire part de leurs commentaires avant d'accepter officiellement un nouveau membre. **Un rappel : le club satellite est une filiale du club parrain jusqu'à ce que le club satellite décide d'obtenir une charte pour devenir un club Rotary.**
- **La commission doit organiser une rencontre de suivi avec toutes les personnes qui ont rempli un formulaire de nomination.** Les personnes présentes pourront discuter davantage sur le rôle des clubs satellites et sur l'avenir du club proposé. Elles peuvent suggérer des lieux et journées pour les réunions statutaires, des noms pour le club (tout en tenant compte des exigences du RI par rapport à la dénomination d'un club satellite) et discuter aussi de leadership et du rôle des leaders au sein d'un club. **Les opinions et les commentaires des personnes présentes sont de la plus haute importance, car le club**

satellite proposé sera le leur et sera diriger presque uniquement comme elles le souhaitent.

- **La commission et les membres éventuels doivent se rencontrer ainsi à chaque semaine.** Le flambeau doit être passé aux leaders du club aussitôt élus. Le moment venu, il faut présenter les procédures et structures quant aux réunions, commissions, etc.
- **Par l'entremise du GD, le club parrain doit faire approuver la demande de création d'un club satellite par le RI.** Le club parrain et le club satellite doivent signer le document et y joindre la liste de noms des membres éventuels.
- **Lorsque la demande est approuvée par le RI, le club parrain doit prévoir l'inauguration du club satellite. Cet événement doit être CÉLÉBRER EN GRAND** afin de reconnaître tous les efforts déployés pour assurer le succès de cette initiative. Les invitations devraient être lancées aux conjoints, au GD, à l'adjoint du GD et à d'autres membres de la collectivité.
- L'intronisation des nouveaux membres ne doit pas être négligée : cérémonie unique, entente spéciale (signée par le GD, le président du club et la personne responsable de l'initiative), certificat encadré, etc.
- **La commission doit continuer à servir de mentor au nouveau club satellite pendant au moins 12 mois.** Les membres du CA du club parrain doivent aider leurs collègues. Une relation étroite et de longue durée entre les deux clubs ainsi que le respect et la confiance mutuels sont essentiels au succès du nouveau club satellite.
- Des activités hebdomadaires permettront aux nouveaux membres d'apprendre à se connaître en racontant leur histoire et en expliquant les raisons pour lesquelles ils ont souhaité se joindre au Rotary.
- Les membres du CA du club parrain ne devraient **intervenir qu'au besoin**. La décision de créer un club satellite entraîne nécessairement un équilibre entre les deux clubs; le club satellite ne doit pas devenir comme le club parrain. Peu importe la raison derrière cette décision, **le club parrain doit laisser le club satellite prendre sa place; il doit consciencieusement conseiller le club satellite pour que ce dernier atteigne l'autonomie.**
- Une rencontre informative pour les nouveaux membres, à laquelle le GD et l'adjoint du GD peuvent être invités, leur permettra d'en apprendre davantage sur le Rotary. Il ne faut pas oublier d'inviter les nouveaux membres à participer à la Fin de semaine du Rotary et à la conférence de district pour leur ouvrir les yeux sur l'ampleur du Rotary.

À prendre en considération

- Deux formulaires de demande doivent être remplis pour créer un club satellite.
 - ❖ Le club parrain doit d'abord faire demande auprès du GD. Si la demande est approuvée, l'initiative peut être rendu publique.
 - ❖ Le club parrain et le club satellite, par l'entremise du GD, doivent ensuite faire demande au RI. L'approbation du RI doit être obtenue avant l'intronisation des nouveaux membres. La demande au RI doit être accompagnée du formulaire d'adhésion des nouveaux membres.
- Il est fortement encouragé que le club parrain et le club satellite entreprennent ensemble une action, une collecte de fonds ou un événement spécial.
- La dénomination du club satellite doit être conforme au format suivant : *Club satellite Rotary de (dénomination du club parrain + autre qualificatif), province, pays*. Par exemple : *Club satellite Rotary de Hearst-Longlac, Ontario, Canada*.
- **Le club parrain doit mettre à jour ses statuts, son règlement intérieur et ses règles pour y inclure la création et la gestion du nouveau club satellite.**
- **Le club parrain doit rédiger un protocole d'accord**, lequel doit être signé par les leaders

des deux clubs au cas où l'un ou l'autre souhaite faire une demande de subvention de district ou mondiale. Un exemple de protocole d'accord est disponible auprès du dirigeant Subventions du district.

- Pour être en mesure de créer un club satellite, le club parrain doit : a) compter au moins huit membres actifs, b) être en règle quant à ses responsabilités financières et administratives auprès du RI et du district 7010, c) offrir une variété de programmes Rotary, et d) faire preuve d'engagement envers la formation en leadership de ses membres offerte par le district 7010.
- **La relation entre les deux clubs est permanente et la charge de travail du club parrain sera accrue.** Le GD doit être convaincu que le club parrain est en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités en permanence ou jusqu'à ce que le club satellite décide d'obtenir une charte.
- Le GD est le seul à pouvoir approuver la demande de création d'un club satellite. Si une demande est refusée, le club parrain a le droit de poser des questions dans le but d'apporter les améliorations nécessaires à la satisfaction des exigences du GD. Une nouvelle demande peut être soumise trois mois après la date de refus.
- **Il est fortement encouragé que le club satellite établisse ses propres objectifs.**
- Bref, **le club parrain doit s'assurer que tous les membres des deux clubs respectent les obligations et règles en matière d'effectif du Rotary**, et ce, peu importe le club qu'un membre fréquente. Les clubs doivent entretenir une relation étroite et communiquer de manière régulière pour qu'ils soient heureux et en harmonie.

Lynne Chant

Dirigeante Effectif

District 7010

20 juillet 2016 (mise à jour)

Premier formulaire : Demande de création d'un club satellite Rotary – District 7010

Date :

Dénomination du club parrain : _____

Dénomination proposée du club satellite : _____

Notre club compte présentement membres.

Nos membres ont voté le pour la création d'un club satellite.

Nous avons passé en revue nos statuts, notre règlement intérieur et nos règles, et sommes prêts à y apporter les modifications nécessaires pour y inclure la création du club satellite. Nous signeront un protocole d'accord. **Une copie de ces documents est jointe à cette demande.**

Veillez accepter notre *Demande de création d'un club satellite Rotary*. (À inclure : les limites de votre club; comment vous vous y êtes pris pour essayer de les franchir; le lieu, la journée et l'heure des réunions statutaires; la démographie; les besoins de la collectivité et d'autres précisions qui aideront le GD à prendre une décision; une liste de membres éventuels [cette liste ne doit toujours pas être connue des membres éventuels].)

Ci-dessous les membres de la commission organisatrice du club satellite.

Nom	Numéro de téléphone	Adresse électronique
Leader :		
Membre :		
Membre :		

Notre club s'engage à former une commission permanente chargée de la création et de la reconnaissance d'un club satellite ainsi que de l'intronisation et du mentorat de ses membres. Nous entretiendrons une relation permanente avec le club satellite. Les membres du club satellite seront aussi des membres de notre club en ce qui concerne l'administration des clubs. Les comptes à rendre au RI et au district 7010 seront effectués par un des membres de notre club.

Nous nous assurerons de toujours tenir le GD (ou son délégué) au courant des activités et du progrès du club satellite.

Cette demande ne sera rendu publique que si le GD donne son approbation par écrit.

Président du club

.....Date.....

(en lettres imprimées)

Signature

.....

Secrétaire du club

.....Date.....

(en lettres imprimées)

Signature

.....

À l'usage du district uniquement.

DEMANDE APPROUVÉE / DEMANDE REFUSÉE

Gouverneur de district..... Date

Dirigeant Effectif du district..... Date

Deuxième formulaire : Demande de création d'un club satellite Rotary – District 7010

Date : _____

Club parrain : _____

Club satellite : _____

Le club satellite compte présentement _____ membres.

Nos membres ont voté pour soumettre le deuxième formulaire de demande de création d'un club satellite pour approbation par le GD.

Puisque le GD a approuvé notre première demande, nous, le club parrain et le club satellite, souhaitons obtenir l'approbation du GD par l'entremise de cette deuxième et dernière *Demande de création d'un club satellite Rotary* dans le district 7010.

Nous, le club parrain et le club satellite, avons fait les démarches nécessaires pour répondre aux exigences en matière de création d'un club satellite : rencontres publiques, invitation de membres éventuels, formation d'un groupe de membres pionniers, élection des membres exécutifs, éducation des membres sur le RI (mission et valeurs), politiques et procédures quant au déroulement d'une réunion statutaire, relation entre le club satellite et le club parrain, etc.

Cette demande est soumise au GD avant l'intronisation des nouveaux membres.

Le formulaire d'adhésion de chaque nouveau membre est joint à cette demande.

Titre	Nom	Numéro de téléphone	Adresse électronique
Président			
Vice-président			
Secrétaire			
Trésorier			

Président du club

.....Date.....

(en lettres imprimées)

Signature

.....

Secrétaire du club

.....Date.....

(en lettres imprimées)

Signature

.....

À l'usage du district uniquement.

DEMANDE APPROUVÉE / DEMANDE REFUSÉE

Gouverneur de district..... Date

Dirigeant Effectif du district..... Date